

# Commentaires sur l'affaire Dreyfus

(pages 484 à 503 de l'Intégrale des Mémoires de Jean-Marie Déguignet, fin du manuscrit n° 15)

Certains journaux jésuitico-catholiques avaient déclaré une guerre à mort à tous les juifs et judaïsants. Alors, connaissant les hauts galonnés de l'armée depuis de longues années, tous au service de la jésuiterie, de la tyrannie et du gouvernement, je m'étais dit qu'il devait y avoir du louche dans cette affaire quand je vis un juif, sans défense, accusé et condamné immédiatement à huis clos par une douzaine de jésuites en culottes rouges<sup>1</sup>, puis expédié de suite au loin dans un îlot désert<sup>2</sup> où personne ne pourrait plus l'approcher, et d'où ses plaintes ne seraient pas entendues. Cependant, les journaux jésuites, *Le Petit Journal*<sup>3</sup> en tête bien entendu, affirmèrent avec de longues phrases " patriotiques " que personne ne pouvait avoir le moindre doute sur la culpabilité du traître, quoique personne n'avait vu ni connu rien du tout dans cette affaire, pas même ceux qui le condamnèrent ; plusieurs d'entre eux l'avouèrent plus tard. Les lecteurs du *Petit Journal*<sup>3</sup>, si nombreux en France, n'eurent aucun doute, assurément, sur la culpabilité du juif, puisque le journal l'affirmait. Ce petit coquin sait si bien tromper ses lecteurs toujours au profit des canailles, des bandits et voleurs, mais il sait s'attribuer une bonne part.

Cependant tous ces coquins galonnés et emplumés qui accusèrent et condamnèrent le juif s'empêtrèrent bientôt eux-mêmes dans les faux témoignages, dans les mensonges, dans les faux papiers de toute nature dont ils avaient accablé Dreyfus. Et un autre, une véritable fripouille celui-là, mais pas juif, un certain Estherhazy<sup>4</sup> fut accusé à son tour d'avoir vendu la France. Il fut traduit devant un deuxième conseil de guerre, mais fut acquitté, quoiqu'il fût le vrai coupable. On ne pouvait pas condamner celui-là à moins d'acquitter l'autre, et cela aurait mis le premier conseil de guerre et le ministre dans une vilaine posture. Mais ce coquin quoique acquitté par ordre, disait-on, se dépêcha de se sauver à l'étranger.

Ce fut alors que Zola accusa ces deux conseils de guerre de canailleries<sup>5</sup>, le premier pour avoir condamné un innocent et le second pour avoir acquitté un coupable. Et Zola fut traduit en cour d'assises pour diffamation,

---

<sup>1</sup> Les soldats de l'armée de terre française portaient le pantalon garance de couleur rouge.

<sup>2</sup> Dreyfus, condamné pour trahison « à la destitution de son grade, à la dégradation militaire, et à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée », fut envoyée en Guyane, au bagne de l'île du Diable le 21 février 1895.

<sup>3</sup> Le Petit Journal est un quotidien parisien, fondé par Moïse Polydore Millaud, qui a paru de 1863 à 1944. Ernest Judet (1851-1943) plaça Le Petit Journal dans le parti antidreyfusard et le rallia à la cause nationaliste. A la veille de la guerre de 1914-18, c'est l'un des quatre plus grands quotidiens français d'avant-guerre, avec Le Petit Parisien, Le Matin, et Le Journal.

<sup>4</sup> Le commandant Ferdinand Walsin (1847-1903), dit Esterhazy, est soupçonné d'espionnage et de communication de documents confidentiels à l'armée allemande, il est acquitté en janvier 1898. Il est l'auteur du bordereau d'espionnage mentionnant les livraisons de secrets militaires, document écrit peut-être sous la dictée de sa hiérarchie, et est donc à l'origine de l'affaire Dreyfus. Remis en liberté le 12 août 1898 et réformé quelques jours plus tard, après la découverte du « faux Henry », il s'exile à Londres.

<sup>5</sup> Emile Zola publie sa lettre au président "J'accuse" à la une du journal *L'Aurore*, le 14 janvier 1898. Il est condamné, le 23 février 1898, à un an de prison et 3000 francs d'amende.

et il fallait naturellement qu'il fût condamné pour sauver l'honneur de l'armée, ou plutôt de cette bande de coquins, de canailles, de crétins, de fripouilles et de faussaires, qu'on met toujours en tête de cette armée pour lui faire commettre des lâchetés et la déshonorer. C'était pour ces crapules et pour eux seuls que fut fabriquée cette formule de "Vive l'armée !", "À bas les juifs !" qu'on faisait hurler par des bandes de voyous à quarante sous par tête. Durant ce procès de Zola, comme plus tard encore, tous ces jésuites galonnés et emplumés se sont bien montrés à la hauteur de leur crétinisme et de leur lâcheté. Ils ont montré que ce fameux ministère de la guerre est une vraie caverne de voleurs, de canailles, de lâches et de faussaires. Ce fut alors que les Français se divisèrent en deux factions ; car il fut démontré clairement alors que Dreyfus avait été condamné à la place d'un autre par de faux témoignages et de faux papiers. Il n'y avait plus en France alors que des dreyfusards et antidreyfusards, ou sémites et antisémites. Autour de ces derniers se groupèrent tous les débris et détritiques des régimes passés, tous les jésuites infroqués et défroqués, tous les cléricofards avec leurs troupes bêlantes, en un mot l'union du sabre et du goupillon, de la force aveuglante et la force écrasante contre l'idée désarmée de la justice, contre la raison et la vérité. Et qui fut le premier à former ce parti des antidreyfusards, ou du sabre et du goupillon ? On se sait. Ce fut bien entendu *Le Petit Journal*<sup>3</sup>, l'empoisonneur universel des consciences, le moniteur des consciences, le moniteur des escrocs, des filous, des bandits et des faussaires.

Dans l'affaire de Panama<sup>6</sup> qui ne fut qu'une vulgaire escroquerie, ce petit vénal ne reçut que 630 mille francs, une misère. Dans l'affaire Dreyfus il reçut sans doute le double ou le triple. Car ici il ne s'agissait pas seulement de tromper quelques milliers d'imbéciles qui ne demandent qu'à être trompés et volés, il s'agissait de sauver l'État-major, l'honneur et la gloire de l'armée qui avait accumulé sur sa tête tant de déshonneur et de boue dans cette canaillerie jésuitique, et à sa suite d'autres journaux bien payés comme lui pour mentir. Mentir, oui sûr. Car jamais, à aucune époque de l'histoire on a vu s'étaler tant de mensonges qu'en ont étalé durant cette période les journaux des jésuites et consorts. Et dans quel langage : *Ha ma Doue ar fripouillou*<sup>7</sup> ! Grégoire de Tours disait que de son temps, il n'y avait pas d'expression dans aucune langue vivante ou morte pour qualifier les friponneries et les canailleries que commettait le haut clergé d'alors. Ici, c'était tout le contraire, c'étaient les actes qui manquaient et non les expressions pour les qualifier. Enfin, si les journaux antisémites affirmaient tous les jours avec force mensonges que personne en France n'avait de doute sur la culpabilité du « traître », après le procès de Zola, aucun individu doué d'un peu de sens et de raison ne pouvait plus douter de son innocence. Malheureusement, les Français doués de bon sens et de raison sont peu nombreux, attendu que ce bon sens et cette raison leur sont volés dès l'enfance par les exploiters de l'ignorance et de la déraison. Et voilà pourquoi les trois-quarts des Français sont restés dans la conviction que Dreyfus est un traître ayant mérité dix fois la mort, parce que cette conviction leur a été inculquée et chaudement entretenue par les jésuites de toutes robes et tout poil, et autres cléricofards et compagnie, par tous les exploiters de l'ignorance et du mensonge. Et ces malheureux aux cerveaux empoisonnés mourront dans cette conviction après l'avoir inculquée à leurs descendants. Le mensonge s'incruste si facilement dans ces pauvres cerveaux.

Les menteurs et les imposteurs le savent bien. Ils savent bien que les plus grossiers mensonges, les plus incroyables impostures, exposés et imposés aux premiers chrétiens qui n'étaient que des juifs renégats de la plus vile canaille, se sont transmis de génération en génération depuis le règne de Néron jusqu'à nos jours,

---

<sup>6</sup> Les travaux du canal de Panama commencèrent en 1881 à l'initiative de Ferdinand de Lesseps (1805-1894), diplomate français. Ils furent interrompus en 1888 et les administrateurs furent poursuivis pour abus de confiance et escroquerie.

<sup>7</sup> *A ma Doue ar fripouillou !* : Ah mon Dieu des fripouilles !

et ne paraissent pas prêts à s'arrêter. Cela fait le bonheur des exploiters, des ignorants et des stupides. Car par une inconscience ou une ironie incroyable, ces malheureux privés de sens et de raison hurlent avec leurs empoisonneurs et voleurs : « À bas les juifs ! », « Mort aux juifs ! », sans regarder, sans penser que leurs dieux, père, fils et le *Spiritus sanctus*<sup>8</sup> étaient des juifs, de vrais sémites, car le fils descendait directement de Sem<sup>9</sup> et cela par une lignée de traîtres, d'adultères, de bandits et d'assassins. Avant de hurler « À bas les juifs et judaïsants ! », ils devraient commencer par jeter bas tous ces juifs, dieux, saints, saintes et vierges qui remplissent leurs temples et qui sont tous descendants de Sem<sup>9</sup>, premier fils de Noé. Ou bien, au lieu de crier « À bas les juifs ! », ces bons catholiques devraient crier : « Vivent les juifs ! », puisque sans eux, ils n'auraient eu ni dieu, ni paradis, desquels ils sont si fiers et si glorieux aujourd'hui. Mais ces malheureux sont tellement empoisonnés, tellement abrutis, et ceux qui les mènent ayant usé tous les mensonges et toutes les impostures ne savent plus à quel dieu, à quel saint ou quelle vierge maculée se vouer ; car malgré toutes leurs forces réunies du sabre, de l'ignorance, du goupillon, ils sentent que la lumière, la raison, la vérité et la justice sont prêtes à les écraser.

Après le procès de Zola<sup>5</sup>, les journaux catholico-jésuitico-antisémite-fripouillesques continuaient de plus en plus fort à ramasser tous les mensonges, tous les faux témoignages, tous les faux papiers avec toutes les injures et les calomnies grossières et ordurières pour accabler l'innocent condamné qui se mourait là-bas à l'île du Diable<sup>2</sup>, torturé par ses bourreaux. Ils injuriaient et insultaient le plus grossièrement qu'il soit possible tous ceux qui osaient défendre le condamné contre lequel aucune preuve de culpabilité n'avait été montrée. Il était vrai que les coquins se réfugiaient dans le secret professionnel et plus encore dans les grands secrets d'Etat. Ces preuves existaient, disaient-ils, en grand nombre, mais ne pouvaient être montrées ni publiées sous peine de susciter une guerre immédiate avec la triple alliance. Ces preuves avaient été montrées en chambre close aux juges du conseil de guerre et ce fut sur ces preuves matérielles et évidentes, qu'en leur honneur et conscience, ils condamnèrent le traître Dreyfus au martyre perpétuel, regrettant de ne pouvoir le condamner à mort. Tous les ministres de la Guerre affirmaient aussi, sur leur honneur et conscience, que ces preuves existaient. Au ministère, un d'eux, un civil, disait même qu'il y avait dans certains dossiers secrets, des preuves suffisantes pour faire fusiller le traître dix fois. Cependant, quelques représentants, soi-disant du peuple, demandèrent à voir ces preuves matérielles, irrécusables afin de pouvoir dire à tout le monde, pour mettre fin à cet épouvantable scandale sans pareil. Alors, un jour, le ministre civil de la Guerre, l'hypocrite Cavaignac<sup>10</sup>, monta à la tribune en agitant triomphalement un morceau de papier disant : « Voici Messieurs les preuves certaines, irrécusables de la culpabilité du traître ». Là-dessus, il fit un long discours approuvé et applaudi par tous les députés, discours qui fut condamné immédiatement à être exposé sur tous les murs de France afin de montrer à tous les Français l'énormité du crime commis par le juif Dreyfus et la juste punition qu'il subissait. C'était fort bien dit. Maintenant, il faudrait bien que tout le monde fût convaincu de la trahison du traître, ou ceux qui oseraient encore, comme Zola<sup>5</sup>, suspecter la conscience et l'honorabilité des juges militaires, des ministres et des généraux, on pourrait leur imposer le silence. Aussi quel cri de triomphe poussèrent les jésuites de toutes catégories, ouailles, troupes et consorts, « Vive l'armée, à bas les juifs ! ». Mais *O Intronn Varia ar fripouillerez*<sup>11</sup>, à

---

<sup>8</sup> *Spiritus sanctus* : Saint esprit.

<sup>9</sup> *Sem* est avec Ham et Japhet un des trois fils de Noé. Il est l'ancêtre d'Abraham et des fils de celui-ci, Isaac et Ismaël, d'où l'appellation de Sémites

<sup>10</sup> Godefroy Cavaignac (1853-1905) : ministre de la Marine et de la Guerre en 1895-1896 et 1898.

<sup>11</sup> *O Itron Varia ar fripouillerez* : Oh Notre-Dame de la fripouillerie.

peine avait-on fini de coller l'affiche contenant le beau discours du ministre applaudi par tous les députés, qu'un colonel de ce fameux État-major <sup>12</sup> vint dire au ministre stupéfait que ce papier qu'il avait triomphalement montré aux députés était un faux, composé de trente six morceaux, fabriqué par lui et qu'il avait glissé dans le dossier de Dreyfus dans lequel il savait fort bien qu'il n'y avait aucune preuve de culpabilité contre ce capitaine. Et voilà que Cavaignac <sup>10</sup>, tombé de son triomphe, fut contraint d'arrêter ce traître, un vrai celui-là, traître, faussaire et lâche. Il le fit conduire en prison où le misérable se coupa ou se laissa couper le cou avec un rasoir. En même temps, le chef de ce fameux État-major <sup>4</sup> se sauva épouvanté de cette caverne de faussaires, de bandits et de voleurs emportant avec lui d'autres papiers faux encore.

Après des faits semblables, on pouvait penser que les Français seraient, sinon tous convaincus de l'innocence du traître, mais du moins de certaines canailleries commises à son préjudice.

Comment, me disais-je à moi-même, que tous les Français qui ne sont pas sourds et aveugles et qui ont quelques grains de raison dans leurs cerveaux ne sont pas convaincus maintenant de la canaillerie de tous ces faussaires et lâches galonnés. Un commandant se pend, un colonel <sup>12</sup> se coupe le cou, un autre commandant <sup>4</sup> se sauve à l'étranger, un général, le chef de l'État-major, se sauve du ministère en emportant des faux, et d'autres encore sans doute, de peur d'être saisi comme le colonel <sup>12</sup> et conduit en prison comme lui, et comme lui obligé de se couper le cou. Car ce général avait de l'amour-propre, du cœur et du courage. Celui-là disait au procès de Zola <sup>5</sup> que si ce pékin, calomniateur de l'armée, n'était pas condamné au maximum, il donnerait sa démission, et ses collègues ne manqueraient pas d'en faire autant sans doute. Eh bien non : tous ces faux, tous ces forfaits, toutes ces lâchetés ne changèrent rien dans tous ces journaux catholiques, depuis *Le Petit Journal* <sup>3</sup> jusqu'à *La Croix* <sup>13</sup>. Ces écrivains sacrés avaient fabriqué un dictionnaire spécial où ils avaient réuni tous les mots les plus orduriers et les plus crapuleux de toutes les langues voyoucratiques, et ces mêmes mots étaient imprimés tous les jours et expédiés tous les matins par tombereaux pour porter la joie et le bonheur chez les nombreux lecteurs qui en faisaient leur pâture journalière.

J'en voyais par ici de vieux messieurs décorés, sur les routes, lisant *La Libre Parole* <sup>14</sup> qui souriaient dans leurs barbes blanches, pensant sans doute qu'ils allaient encore manger du juif, du protestant, du franc-maçon, du libre-penseur et de l'athée, avant d'aller là-haut rejoindre ceux qui en mangèrent tant jadis durant l'Inquisition, la Saint-Barthélemy et les dragonnades. Cependant, certains députés et sénateurs voyant qu'aucune preuve ne venait de nulle part prouvant la culpabilité du traître qu'on torturait là-bas à l'île du Diable, proposèrent la révision de cette affaire Dreyfus qui était devenue une affaire universelle, intéressant et passionnant tous les peuples civilisés, parce qu'ils voyaient qu'un crime monstrueux avait été commis dans cette nation qui se disait en tête de la civilisation qui avait proclamé les droits de l'homme et l'égalité des citoyens, qui se disait imbue des idées d'humanité, de charité, de fraternité et de justice et qui avait condamné un être humain, un frère en humanité, à subir les supplices légendaires de Prométhée <sup>15</sup>. Après

---

<sup>12</sup> Le commandant (et non colonel) Hubert-Joseph Henry (1846-1898) fabriqua un faux en écriture pour accuser Dreyfus. Arrêté, on le trouva suicidé dans sa cellule le 31 août 1898.

<sup>13</sup> Le journal *La Croix*, fondé en 1883, par les pères assomptionnistes, se proclamait « Journal les plus anti-juif de France ».

<sup>14</sup> *La Libre Parole* est un journal nationaliste et antisémite fondé en 1892 par Edouard Drumont.

<sup>15</sup> Prométhée est le titan condamné à être enchaîné au sommet du Caucase, un aigle lui rongant le foie qui repoussait sans cesse.

bien des misères et d'obstructions, la révision fut enfin admise et trois juges tirés au sort se mirent à chercher partout, en France et à l'étranger, dans tous les papiers du ministère de la guerre, dans ceux du ministère des Affaires étrangères, dans les dossiers secrets et ultrasecrets des bureaux de l'espionnage et des bureaux diplomatiques et, après plusieurs mois de recherches, après avoir entendu des centaines de témoins, n'ayant rien trouvé, absolument rien prouvant la culpabilité du condamné, ils se voyaient obligés de casser ce jugement inique du premier conseil de guerre. Oui, mais ils furent arrêtés par les défenseurs de l'iniquité et du mensonge, ces juges suprêmes au-dessus desquels on croyait qu'il n'y avait plus rien, ni personne ; on se trompait. Les jésuites en robes noires et en plumes d'autruches, le sabre et le goupillon se trouvèrent cette fois au-dessus de ces juges suprêmes, ils les obligèrent à s'arrêter et à se taire, après avoir fait décharger sur eux, par leurs journaux bien stylés, toutes les insultes et les injures, toutes les grossièretés et les imbécillités dont se compose le vocabulaire de ces bons journaux.

Un de ces journaux appelé *L'intransigeant*<sup>16</sup>, parce qu'il transige toujours moyennant *multum argentum*<sup>17</sup>, non content d'accabler ces juges sous ses immondices quotidiennes, proposa de leur infliger toutes les tortures que montèrent peut-être ceux contre lesquels ils allaient prononcer l'arrêt de cassation. Il avait proposé d'abord de leur arracher les dents une à une, puis de leur planter ces dents dans le dos à coups de marteau ; mais réfléchissant que ces pauvres vieux juges n'avaient plus que quatre ou cinq dents à eux trois, la torture ne serait pas assez forte, il proposa de leur arracher les yeux et de mettre dans chaque trou une grosse araignée renfermée sous une coquille de noix. C'était un nouveau genre de supplice auquel n'avaient pas songé les inventeurs de torture du Moyen-âge, malgré tout leur génie. N'importe, nos bons députés, qui avaient applaudi Cavaignac<sup>10</sup> avec ces faux papiers, votèrent encore une nouvelle loi – chose qu'on n'a jamais vue et qu'on ne verra plus jamais – pour dessaisir ces trois juges de l'affaire parce qu'ils allaient prononcer un arrêt de justice, ce qu'il fallait empêcher à tous prix. Car en passant purement et simplement le jugement du premier conseil de guerre, toute la bande de canailles qui avait trempé dans ce monstrueux crime était perdue. Pour empêcher cela, d'après la loi nouvelle, votée d'emblée par les députés et sénateurs, tous les juges réunis de la Cour de cassation seraient saisis de cette affaire. Et on comptait que les trois-quarts et demi au moins de ces juges ne voteraient jamais en faveur d'un misérable juif, tout innocent qu'il serait, pour perdre toutes les grosses têtes de notre bel État-major, « l'honneur de l'armée ». Un de ces juges, un des vieux et des plus malins, donna même sa démission pour venir aider de ses lumières les journalistes à la solde et à la dévotion des jésuites, des traîtres, des lâches et des faussaires. Ce vieux nommé De Beaurepaire<sup>18</sup> avait promis de produire des centaines de faits et de témoignages plus qu'évidents pour prouver le crime de trahison commis par le juif Dreyfus, et qu'il défierait bien, le cas échéant, les juges de casser le jugement prononcé contre ce traître par le premier conseil de guerre. En même temps, on organisait des bandes de voyous pour hurler partout dans les rues de Paris : « Mort aux juifs ! », « Vive l'armée ! », « Vive l'État-major ! », et pour conspuer et poursuivre comme des bêtes fauves tous ceux qui avaient pris la défense du condamné ou plutôt la défense de la vérité, de la lumière, de la raison et de la justice menacées d'être étouffés et étranglés par les porte-sabres et les porte-goupillons.

---

<sup>16</sup> *L'intransigeant* est un journal antidreyfusard et nationaliste fondé en 1881 par Victor-Henri de Rochefort.

<sup>17</sup> *Multum argentum* : beaucoup d'argent.

<sup>18</sup> Jules Quesnay de Beaurepaire (1837-1923), magistrat, président de chambre à la cour de cassation en 1899, démissionna par opposition à la révision de l'affaire Dreyfus. On notera qu'il fut auparavant fort compromis dans l'affaire de Panama en 1892, étant procureur général chargé de l'affaire, et qu'il utilisa des ouï-dire pour gonfler son réquisitoire lors du procès Boulanger en 1889.

Tout semblait aller donc bien pour toutes ces hautes fripouilles ; leurs journaux assuraient qu'ils s'inclineraient respectueusement devant l'arrêt que rendrait cette fois la Cour de cassation, toutes les chambres réunies, parce qu'ils étaient convaincus que cet arrêt serait le rejet de la demande en révision du jugement de 1894, et ce serait le triomphe de l'État-major et de toutes les plumes d'autruche<sup>19</sup> du ministère de la Guerre et la perte définitive du traître, transformé en Prométhée<sup>15</sup> moderne, en chien, comme l'autre sur son rocher et, comme lui, tourmenté par des vautours, mais des vautours sans plumes. De plus, ces galonnés et emplumés demanderaient à ce qu'on envoie aussi là-bas rejoindre le traître, tous ceux qui prirent sa défense en accusant ces honorables officiers supérieurs, l'honneur de l'armée, d'être des canailles, des traîtres, des prévaricateurs, des faussaires et des lâches. C'était la pensée, même la conviction, de tous les cléricofards-jésuitiques que les choses arriveraient forcément ainsi. Mais, ô stupéfaction, après plusieurs mois de recherches, après avoir entendu les témoignages des gens venus de toutes les parties du monde, après avoir écouté divaguer tous les hauts porte-galons de l'État-major et autres, tous accusateurs, pendant des heures et des jours entiers, après avoir fouillé tous les dossiers ordinaires, les dossiers secrets et ultrasecrets, ils ne trouvèrent rien non plus contre Dreyfus, et alors, malgré leur désir d'être agréables à leurs confrères et amis, l'honneur de l'armée, les juges, au nombre de 45, déclarèrent à l'unanimité et sur leur conscience – il paraît qu'ils en avaient – que le capitaine Dreyfus n'était pas coupable du crime de haute trahison pour lequel il avait été condamné, et, par conséquent, ils cassaient le jugement de conseil de guerre par lequel il fut condamné.

[...]

---

<sup>19</sup> Les élèves officiers de Saint-Cyr portaient sur leur shako un plumet de casoar, sorte d'autruche d'Australie.